

TOGO

**L'instauration d'une
commission d'enquête doit
permettre d'établir la vérité
afin que justice soit faite**

Index AI : AFR 57/33/99

Embargo : 16 novembre 1999

« [II] y a eu bel et bien des cadavres
découverts sur les côtes du Bénin et au
minimum une centaine dérivant au large. »

Ligue pour la défense des droits de l'homme
au Bénin

« *La mer a vomi des corps.* »

Le Figaro (quotidien français)

« *Des cadavres y ont été retrouvés, rejetés
par la mer.* »

L'Aurore (journal togolais)

Le nouveau rapport publié ce jour (mardi
16 novembre 1999) par Amnesty International
est consacré aux violations persistantes des
droits humains commises au Togo. Il confirme
les précédentes informations selon lesquelles
des corps avaient été rejetés sur des plages du
Togo et du Bénin, et avaient été aperçus au
large des côtes béninoises pendant au moins
quatre jours à la suite de l'élection
présidentielle de juin 1998.

Lorsque Amnesty International avait rendu
public son précédent rapport intitulé *Togo.
État de terreur* (index AI : AFR 57/01/99), le
5 mai 1999, les autorités togolaises avaient
annoncé leur intention d'engager des
poursuites judiciaires contre l'Organisation.
Cette procédure vient d'être suspendue et le
Togo a accepté de convier une commission
d'enquête internationale à mener des
investigations sur les allégations d'homicides.

Le nouveau document, publié sous le titre

*Togo. Il est temps de rendre des comptes.
L'urgence d'une commission d'enquête
internationale* (index AI : AFR 57/37/99/F),
rassemble les résultats d'investigations
menées par des journalistes et d'autres
organisations de défense des droits humains,
qui corroborent les conclusions initiales
d'Amnesty International.

Ainsi, la Ligue pour la défense des droits de
l'homme au Bénin, qui a entrepris une longue
enquête dans ce pays en juin et juillet 1999,
est parvenue à la conclusion qu'il « *ya eu bel
et bien des cadavres découverts sur les côtes
du Bénin et au minimum une centaine
dérivant au large* ». Selon les informations
recueillies par la Ligue, plusieurs corps étaient
« *presque nus, en slip* » et l'un d'eux portait
des menottes et présentait des marques de
torture.

En outre, le nouveau rapport d'Amnesty
International rend compte des efforts
déployés par les autorités togolaises pour
imposer le silence sur les violations des droits
humains dénoncées par l'Organisation, dans le
cadre d'une campagne soigneusement
orchestrée d'intimidation, de corruption et de
menaces dirigée contre les témoins, les
journalistes et les défenseurs des droits
humains.

Koffi Antoine Nadjombe, responsable des
campagnes au sein de la section togolaise
d'Amnesty International, a été arrêté lors

La version originale a été publiée
par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton
Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-
Uni. Seule la version anglaise fait
foi.

La version française a été traduite
et diffusée par les Éditions
Francophones d'Amnesty International

d'une opération qui semblait viser directement l'Organisation. D'après les informations recueillies, des membres des forces de sécurité ont tenté de le soudoyer pour qu'il mette en cause publiquement le secrétaire général d'Amnesty International, Pierre Sané. Ils souhaitent lui faire dire que ce dernier était l'auteur du rapport du 5 mai 1999 et qu'il avait publié celui-ci en collaboration avec des responsables de l'opposition pour discréditer le gouvernement togolais. Koffi Antoine Nadjombe a également été roué de coups et on aurait menacé de lui injecter un produit mortel s'il refusait de faire cette déclaration.

Deux autres défenseurs des droits humains, Nestor Tengué et François Gayibor, ont été arrêtés puis remis en liberté sous caution le 18 juin 1999, mais ils restent inculpés d'« atteinte au crédit et à la sûreté de l'État, [de] diffusion de fausses nouvelles, [de] faux et usage de faux ».

Ameen Ayodele, membre de la section nigériane d'Amnesty International, a également été appréhendé et détenu au secret pendant neuf jours en mai 1999. Au cours de sa détention, pendant laquelle il a dû demeurer totalement nu la plupart du temps, cet homme a été régulièrement passé à tabac et menacé d'exécution.

Les autorités togolaises auraient également eu recours à la corruption en vue de dissimuler des éléments de preuve. En juillet 1999, le journal béninois *La Nation* a mené une enquête et découvert que des citoyens béninois s'étaient rendus à Lomé pour fournir, contre paiement, des témoignages démentant les conclusions d'Amnesty International. Il semblerait en outre que plusieurs journalistes béninois aient reçu d'importantes sommes d'argent pour discréditer les informations diffusées par Amnesty International et la Ligue pour la défense des droits de l'homme au Bénin.

Les autorités togolaises ont finalement accepté qu'une commission d'enquête internationale soit mise sur pied, mesure que

n'a cessé de demander Amnesty International depuis la publication de son rapport du 5 mai 1999. Néanmoins, l'organisation de défense des droits humains souligne que cet organe doit pouvoir travailler en toute indépendance et compter sur l'entière coopération des autorités togolaises.

« Tous ces éléments concordants indiquent à quel point il est urgent de mener une enquête exhaustive sur les graves violations des droits humains commises par les autorités togolaises en toute impunité au cours des trente dernières années », a conclu Amnesty International.

Notes à l'intention des correspondants :

Citations figurant au début de ce communiqué :

Patrick de Saint-Exupéry, journaliste travaillant pour le quotidien français *Le Figaro*, s'est rendu au Bénin en juin de cette année pour y mener ses propres investigations. Il y a recueilli des témoignages de pêcheurs béninois : « Nous sommes la vérité de ceux qui sont morts. [...] La mer a vomie des corps. [...] On se demande s'il y a un champ de bataille là-bas. Parce que nous, les morts, on les trouve en désordre. »

Deux journalistes togolais ont signalé en août 1998, soit dix mois avant la publication du rapport d'Amnesty International, la présence de cadavres jetés à la mer. D'après un article paru dans le journal *L'Aurore* : « Ces derniers temps, il se passe quelque chose d'horrible sur notre côte. Des cadavres y ont été retrouvés, rejetés par la mer. » ?

Pour obtenir de plus amples informations ou recevoir un exemplaire du nouveau rapport d'Amnesty International, veuillez contacter le service de presse de l'Organisation, à Londres, au 44 171 413 5566. Vous pouvez également consulter notre site web (<http://www.amnesty.org>).

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International